

Camproy  
Séance ordinaire du 17 Mai 1896.

N° 379.  
—  
Election de  
la  
municipale

L'an mil huit cent quatre-vingt-  
seize, le dix sept mai, à une heure du soir, le  
Conseil municipal de la commune de Cambiers s'est  
réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de M<sup>r</sup> Jean Chevrier, maire, pour l'élection de la  
municipalité.

Etant présents: M. M. Deluchapit, Dercy,  
Chevrier, Campot, Pénière, Badaille, Raymond de Lafonds,  
Pivot, Dostemples et Girvoy de Lafonds, formant la  
totalité des membres en exercice.

M<sup>r</sup> Girvoy de Lafonds a été élu secrétaire et a  
accepté. — M<sup>r</sup> Chevrier, maire, installé ces dix conseillers nouvellement élus.  
Présidence de M<sup>r</sup> Chevrier, plus ay de membres du  
Conseil.

Election du maire. 1<sup>er</sup> tour de scrutin.  
Bulletins trouvés dans l'urne... 10  
Majorité absolue... 6

Ont obtenu:  
6 voix. M. Campot Pierre,  
4 voix. M. Chevrier Jean.

M<sup>r</sup> Campot Pierre, ayant obtenu la majorité absolue  
 et ayant accepté le mandat qui lui est confié,  
 a été proclamé maire et a été immédiatement installé.  
 Election de l'adjoint.

Présidence de M<sup>r</sup> Campot, maire.  
 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Bulletins trouvés dans l'urne... 10  
 Majorité absolue... 6  
 Ont obtenu: M<sup>r</sup> Badaillac Julien, 7 voix.  
 Briot Hippolyte, 1 voix.  
 Dereix Simon, 1 voix.  
 Raymond de Carfordt, 1 voix.

M<sup>r</sup> Badaillac Julien, ayant obtenu la majorité absolue et  
 ayant accepté le mandat qui lui est confié,  
 a été installé en qualité d'adjoint, par M<sup>r</sup> Campot, maire.

Même séance.

N<sup>o</sup> 259.

Le Conseil municipal de Feuillade demande la  
 création de six nouvelles foires qui se tiendraient les 6<sup>es</sup>  
 foires de mai de mai, juin, juillet, août, octobre et novembre de  
 Feuillade. <sup>Chaque année.</sup>

Après délibération, le conseil <sup>municipal de Comburg</sup> émet l'avis  
 qu'il y a lieu d'autoriser la Commune de Feuillade  
 à cette création.

N<sup>o</sup> 260.

Même séance.

Le Conseil est invité à élire au bulletin secret  
 deux délégués devant faire partie de la commission  
 administrative du bureau d'assistance médicale gratuite.  
 Bulletins trouvés dans l'urne... 10.  
 1<sup>er</sup> tour de scrutin. Majorité absolue... 6.

Ont obtenu:  
 M. M. Dereix Simon, 7 voix.  
 Duteyple Philippe, 6 voix.  
 De Carfordt Ra Simon, 4 voix.  
 Briot Pierre, 3 voix.

M. M. Dereix Simon et Duteyple Philippe  
 ont été proclamés élus et ont accepté ce mandat.

Même séance.

N° 261.

Commission  
Municipale  
Scolaire.

M. le Président donne lecture de l'art. 1er de la loi  
du 28 mars 1882, ainsi conçu :

" Une Commission municipale scolaire est instituée  
dans chaque commune pour surveiller et encourager  
la fréquentation des écoles.

" Elle est composée du maire, président; d'un des délé-  
gués du canton et, dans les communes comprenant plusieurs  
cantons, d'autant de délégués qu'il y a de cantons désignés par  
l'Inspecteur d'Académie; de membres désignés par le Conseil  
municipal en nombre égal, au plus, au tiers des membres  
de ce Conseil.

" Le mandat des membres de la Commission scolaire,  
désignés par le Conseil municipal, durera jusqu'à l'élection  
d'un nouveau Conseil municipal.

" Il sera toujours renouvelable.

" L'Inspecteur primaire fait partie de droit de  
toutes les commissions scolaires instituées dans son  
canton.

Cette lecture faite, M. le Président expose que  
le nombre légal des conseillers municipaux de la com-  
mune est de dix, et qu'il y a lieu, en vertu de la  
loi précitée, de désigner trois personnes au plus,  
pour faire partie de la Commission municipale  
scolaire, et il invite le Conseil municipal à les  
choisir soit dans son sein, soit en dehors de  
celui-ci.

Le Conseil municipal, après avoir  
décidé que le nombre de ses délégués serait de trois,  
procède à la nomination au scrutin secret.

Le dépouillement a donné les résultats  
suivants :

M. M.	Dericq Simon,	7 voix
	Dutemple Philippe,	7 voix
	Delubert Jean,	6 voix
	Birat Pierre,	3 voix
	De laforêt Simon,	3 voix
	Badaillac Julien,	2 voix
	Baniy Pierre,	1 voix

En conséquence, M. M. Dericq Simon, Dutemple  
Philippe et Delubert Jean sont  
désignés pour faire partie de la Commission chargée de  
surveiller et d'encourager la fréquentation des écoles par

fermement à la loi précitée du 28 mars 1882.  
 Le Conseil municipal, décide, en outre,  
 que deux expéditions de la présente délibération  
 seront immédiatement adressées à la préfecture.  
 Fait et délibéré les jours, mois et an  
 susdits, et ont, les membres présents, signé  
 après lecture faite.

S. de Saufonds S. Verens P. Birot P. Beineix J. Dutenpl

Jourin F. Dubouché  
 B. de Saufonds Camporéum Barvillars